



PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 17 mai 2017 à 15 h, à l'Hôtel de région, situé au 161, rue de la Gare à Saint-Jérôme.

PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme
Monsieur Germain Richer, maire de la Ville de Prévost
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

Sont également présents :

Monsieur Laurent Laberge, secrétaire de la Régie
Monsieur Matthieu Ledoux, trésorier de la Régie
Monsieur Éric Grignon, directeur de l'aréna régional

2017-05-17/832

ITEM 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

La présente séance soit et est ouverte à 15h21.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-05-17/833

ITEM 2

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 MAI 2017

Il est proposé par monsieur Germain Richer que l'ordre du jour soit adopté comme suit en ajoutant un item :

- | | |
|-----------|---|
| ITEM 8 : | Autorisation de signature – bail amendé Ville de Saint-Jérôme |
| ITEM 9 : | Questions du public |
| ITEM 10 : | Levée de la séance |

ET IL EST RÉSOLU QUE :

L'ordre du jour de la présente séance soit ainsi adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-05-17/834

ITEM 3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 AVRIL 2017**

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2017 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-05-17/835

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES 12 AVRIL 2017 AU
9 MAI 2017**

ATTENDU QUE le trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 12 avril au 9 mai 2017;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 12 avril au 9 mai 2017:

Folio 832329 :

- **chèques portant les numéros 711 à 726 inclusivement représentant un montant de 22 035,34 \$**
- **prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 8 289,12 \$;**
- **prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 48 611,11 \$.**

QUE le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

QUE le directeur certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Louise Gallant se retire de la séance pour le prochain item.

2017-05-17/836

ITEM 5

EMBAUCHE AU POSTE DE COMMIS

ATTENDU QUE par sa résolution 2017-04-19/827 la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adoptait une échelle salariale pour le poste de commis;

ATTENDU la tenue d'entrevues le 28 avril et 5 mai 2017 par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation d'embauche de monsieur Éric Grignon, directeur de l'aréna au nom du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU :

- 1. De procéder à l'embauche de madame Marlène Lortie au poste de commis temporaire à temps partiel à l'aréna Rivière-du-Nord en date du lundi 12 juin, au taux horaire de 20 \$ tel que défini dans la grille salariale adoptée lors de la séance régulière du 19 avril 2017;**
- 2. Que la candidate bénéficie d'une période de probation de 910 heures à compter de la date d'engagement;**
- 3. Que le suivi approprié au dossier soit effectué.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame Louise Gallant réintègre la séance.

2017-05-17/837

ITEM 6

EMBAUCHE D'UN CHEF D'ÉQUIPE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

ATTENDU QUE par sa résolution 2015-11-04/607, la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord adoptait une échelle salariale pour le poste de chef d'équipe;

ATTENDU la tenue d'entrevues le 28 avril 2017 par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation d'embauche de monsieur Éric Grignon, directeur de l'aréna, au nom du comité de sélection;

Il est proposé par madame Louise Gallant

ETIL EST RÉSOLU :

- 1. De procéder à l'embauche de monsieur André Parr au poste de chef d'équipe en date du lundi 22 mai, au taux horaire de 27.50 \$, tel que défini dans la grille salariale adoptée lors de la séance spéciale du 4 novembre 2015;**
- 2. Que le candidat bénéficie d'une période de probation de six (6) mois à compter de la date d'engagement.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-05-17/838

ITEM 7

NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT que Me Laurent Laberge, secrétaire de la Régie, sera en vacances le 21 juin 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, le secrétaire doit être présent lors de la tenue d'une séance de la Régie;

Il est proposé par monsieur Germain Richer

ET IL EST RÉSOLU QUE :

Le conseil de la Régie désigne monsieur Matthieu Ledoux, trésorier, pour agir à titre de secrétaire de la Régie lors de la séance du 21 juin 2017.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-05-17/839

ITEM 8

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL AMENDÉ AVEC LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme souhaite occuper des espaces à l'aréna régional;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire également accéder aux salles de bains et au stationnement aménagés à l'aréna régional;

ATTENDU la résolution numéro 2017-02-15/807 autorisant la signature d'un bail amendé à cet effet avec la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE cette résolution doit être modifiée en désignant la vice-présidente et le secrétaire à titre de signataires;

ATTENDU QUE l'autorisation du ministre des *Affaires municipale et de l'Occupation du territoire* est requise conformément à l'article 29.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la signature dudit bail entre les parties;

ATTENDU QUE le ministère des *Affaires municipales et de l'Occupation du territoire* a demandé certaines modifications au texte initial dudit bail afin d'autoriser la signature;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer la convention de bail amendé avec la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la convention de bail ci-jointe;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE :

- 1. La résolution numéro 2017-02-15/807 est abrogée à toutes fins que de droit.**

2. La Régie approuve la convention de bail amendé concernant la location d'espaces ainsi que l'accès aux salles de bains et au stationnement.
3. La vice-présidente et le secrétaire de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord soient autorisés à signer la convention de bail.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2017-05-17/840

ITEM 9

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

2017-05-17/841

ITEM 10

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2017

Il est proposé par madame Louise Gallant

ET IL EST RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée à 16 h 06.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Stéphane Maher,
Président

Laurent Laberge,
Secrétaire